

## **Résolution de la Conférence Mondiale des Peuples sur le Changement Climatique et le Droits de la Terre Mère 22 avril 2010 , Cochabamba, Bolivie**

Aujourd'hui notre Terre Mère est blessée et le futur de l'Humanité est en danger. Avec l'augmentation de la température globale de plus de 2°C, à laquelle dénommé « Accord de Copenhague » risquerait de nous conduire, il y a 50% de chances que les dommages provoqués à notre Mère Terre soient totalement irréversibles. 20 à 30% des espèces seraient en danger de disparition. De grandes étendues de forêts seraient affectées, les sécheresses et inondations toucheraient diverses régions du monde, les déserts s'étendraient et la fonte des pôles et des glaciers des Andes et de l'Himalaya s'aggraverait. De nombreux États insulaires disparaîtraient et l'Afrique subirait une hausse de température de plus de 3°C.

De ce fait la production d'aliments dans le monde réduirait, entraînant des effets catastrophiques pour la survie des habitants de vastes régions de la planète, et le nombre de personnes souffrant de la famine croîtrait de manière dramatique dans le monde, alors qu'il dépasse déjà le nombre de 1.020 millions de personnes.

Les multinationales et les gouvernements des pays dits « les plus développés », avec la complicité d'une frange de la communauté scientifique, nous imposent de discuter du changement climatique comme d'un problème réduit à l'augmentation de la température, sans se poser la question de la cause, qui est le système capitaliste.

Nous sommes confrontés à la crise finale du système de la civilisation patriarcale basée sur la soumission et la destruction des êtres humains et de la nature, qui s'est accélérée avec la révolution industrielle.

Le système capitaliste nous a imposé une logique de compétences, de progrès et de croissance illimitée. Ce régime de production et de consommation recherche le gain sans limites, séparant ainsi l'être humain de la nature, établissant une logique de domination sur celle-ci, transformant tout en marchandise : l'eau, la terre, le génome humain, les cultures ancestrales, la biodiversité, la justice, l'éthique, les droits des peuples, la mort et la vie elle-même.

Sous le capitalisme, le Terre Mère se transforme en une simple source de matières premières, et les êtres humains en moyens de production et en consommateurs, en personnes qui comptent pour ce qu'ils ont et non pour ce qu'ils sont.

Le capitalisme demande une puissante industrie militaire pour son processus d'accumulation et le contrôle des territoires et des ressources naturelles, réprimant la résistance des peuples. Il s'agit d'un système impérialiste de colonisation de la planète.

L'Humanité est face à une grande alternative : continuer sur la voie du capitalisme, du pillage et de la mort, ou s'engager sur le chemin de l'harmonie avec la nature et le respect de la vie.

Nous avons besoin de forger un nouveau système qui rétablisse l'harmonie avec la nature et entre les êtres humains. Il ne peut y avoir d'équilibre avec la nature que s'il y a équité entre les êtres humains.

Nous proposons aux peuples du monde de récupérer, revaloriser et renforcer les connaissances, les savoirs et les pratiques ancestrales des Peuples Indigènes, affirmés dans le vécu et la proposition de « Bien Vivre », reconnaissant à la Terre Mère comme un être vivant, avec lequel nous avons une relation indissoluble, une relation d'interdépendance, de complémentarité complémentaire et une relation spirituelle.

Pour affronter le changement climatique nous devons reconnaître la Terre Mère comme source de la vie et forger un nouveau système basé sur les principes :

- de l'harmonie et l'équilibre entre tous et avec tout
- de la complémentarité, la solidarité et l'équité
- du bien-être collectif et la satisfaction des besoins fondamentaux de tous en harmonie avec la Terre Mère
- du respect des Droits de la Terre Mère et des Droits de l'Homme
- de la reconnaissance de l'être humain pour ce qu'il est et non pour ce qu'il a
- de l'élimination de toute forme de colonialisme, d'impérialisme et d'interventionnisme
- de la paix entre les peuples et avec la Terre Mère.

Le modèle que nous demandons n'est pas un modèle de développement destructeur ni illimité. Les pays ont besoin de produire des biens et des services pour satisfaire les besoins fondamentaux de leurs populations, mais ils ne peuvent en aucun cas continuer sur cette voie du développement dans laquelle les pays les plus riches ont une empreinte écologique cinq fois plus grande que ce que la planète est capable de supporter. A ce jour on a déjà dépassé de plus de 30% la capacité qu'à la planète de se régénérer. A ce rythme de surexploitation de notre Terre Mère on aura besoin de deux planètes en 2030. Dans un système d'interdépendances dont les êtres humains constituent une composante, il n'est pas possible de reconnaître des droits à la seule partie humaine sans provoquer un déséquilibre de tout le système. Pour garantir les droits humains et rétablir l'harmonie avec la nature, il est nécessaire de reconnaître et d'appliquer effectivement les droits de la Terre Mère.

Pour ce faire nous proposons le projet ci-joint de Déclaration Universelle des Droits de la Terre Mère, dans laquelle seraient consignés :

- Le droit à la vie et à l'existence ;
- Le droit d'être respectée ;
- Le droit à la continuation de ses cycles et processus vitaux sans altération humaine
- Le droit à maintenir son identité et intégrité comme être différencié, auto-régulé et interagissant ;
- Le droit à l'eau comme source de vie ;
- Le droit à un air propre ;
- Le droit à la santé intégrale ;
- Le droit d'être à l'abri de la contamination et de la pollution, des déchets toxiques et radioactifs ;
- Le droit de ne pas être altérée génétiquement et modifiée dans sa structure, menaçant ainsi son intégrité ou fonctionnement vital et sain ;
- Le droit à une restauration pleine et rapide des violations aux droits reconnus dans cette Déclaration causés par les activités humaines.

L'orientation que nous partageons est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre pour rendre effectif l'Article 2 de la Convention Cadre des Nations Unies sur

le Changement Climatique qui détermine « la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche les interférences anthropogéniques dangereuses pour le système climatique ». Notre vision est d'exiger, sur la base du principe des responsabilités historiques communes mais différenciées, que les pays développés s'engagent sur des objectifs quantifiés de réduction des émissions qui permettent de faire revenir les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à 300 ppm, et ainsi limiter l'augmentation de la température moyenne globale à un niveau maximum de 1°C. Mettant en exergue la nécessité d'une action urgente pour réaliser ces orientations et, avec le soutien des peuples, des mouvements et des pays, les pays développés devront s'engager sur des buts ambitieux de réduction des émissions, qui permettent d'atteindre les objectifs à court terme et maintenant notre orientation en faveur de l'équilibre du système climatique de la Terre, en accord avec l'objectif ultime de la Convention.

La « Vision partagée » pour « l'Action Coopérative sur le Long Terme » ne doit pas se réduire, dans la négociation sur le changement climatique, à définir la limite de l'augmentation de température et la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, elle doit aussi comprendre de façon intégrale et équilibrée un ensemble de mesures financières, technologiques, d'adaptation, de développement des capacités, de modèles de production, de consommation et d'autres éléments essentiels comme la reconnaissance des droits de la Terre Mère pour rétablir l'harmonie avec la nature.

Les pays développés, principaux responsables du changement climatique, assumant leurs responsabilités passées et présentes, doivent reconnaître et honorer leur dette climatique dans toutes ses dimensions, comme étant la base pour une solution juste, effective et scientifique au changement climatique. Dans ce cadre nous exigeons des pays développés qu'ils :

- Rendent aux pays en développement l'espace atmosphérique qui est occupé par ses émissions de gaz à effet de serre. Cela passe par la décolonisation de l'atmosphère via la réduction et l'absorption de leurs émissions.
- Assument les coûts et les besoins de transfert de technologie des pays en développement dus à la perte de chance de se développer causée par le fait de vivre dans un espace atmosphérique restreint.
- Prennent la responsabilité des centaines de millions de personnes qui devront migrer du fait du changement climatique qu'ils ont provoqué et qu'ils éliminent leurs politiques restrictives de migration et offrent aux migrants une vie digne avec tous les droits, dans leurs pays.
- Assument la dette d'adaptation liée aux impacts du changement climatique dans les pays en développement en leur fournissant les moyens de prévenir, minimiser et de prendre en charge les dommages qui découlent de leurs émissions excessives.
- Honorent ces dettes comme une partie de la dette supérieure envers la Terre Mère, en adoptant et en appliquant la Déclaration Universelle des Droits de la Terre Mère aux Nations Unies.

L'objectif doit être non seulement une compensation économique, mais aussi principalement une justice restauratrice - c'est à dire qui restitue l'intégralité aux personnes et aux membres qui forment une communauté de vie sur Terre.

Nous déplorons la tentative faite par un groupe de pays d'annuler le Protocole de Kyoto, unique instrument légalement liant en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays développés.

Nous avertissons le monde que malgré l'obligation légale, les émissions des pays développés, au lieu de diminuer, ont augmenté de 11,2% entre 1990 et 2007. Les États Unis, du fait d'une consommation illimitée, ont augmenté leurs émissions de gaz à effet de serre de 16,8% entre 1990 et 2007, émettant en moyenne entre 20 et 23 tonnes annuelles de CO<sub>2</sub> par habitant, ce qui représente plus de 9 fois les émissions d'un habitant moyen du Tiers Monde, et plus de 20 fois les émissions d'un habitant d'Afrique Subsaharienne.

Nous rejetons de manière absolue l'illégitime « Accord de Copenhague », qui permet à ces pays développés de marchander des réductions insuffisantes de gaz à effet de serre, sur la base d'accords volontaires et individuels, qui violent l'intégrité environnementale de la Terre Mère, en nous conduisant à une augmentation d'environ 4°C. La prochaine conférence sur le Changement Climatique qui aura lieu à la fin de l'année à Mexico doit approuver l'amendement au Protocole de Kyoto, pour la deuxième période d'engagements débutant en 2013 et allant jusqu'en 2017, dans laquelle les pays développés doivent s'engager sur des réductions domestiques significatives d'au moins 50% par rapport à l'année de référence 1990, sans inclure de marché carbone ni d'autre système de déviation qui viennent masquer le non accomplissement des réductions réelles des émissions de gaz à effet de serre.

Nous demandons à établir d'abord un objectif pour l'ensemble des pays développés pour ensuite réaliser l'assignation individuelle pour chaque pays développé, dans le cadre d'une comparaison des efforts réalisés par chacun d'eux, maintenant ainsi le système du Protocole de Kyoto pour les réductions des émissions.

Les États Unis d'Amérique, en leur qualité d'unique pays de la Terre selon l'Annexe 1 à ne pas avoir ratifié le Protocole de Kyoto, ont une responsabilité significative devant tous les peuples du monde, c'est pourquoi ils doivent ratifier le Protocole de Kyoto et s'engager à respecter et accomplir les objectifs de réduction des émissions à l'échelle de toute leur économie.

Les peuples ont tous les mêmes droits de protection face aux impacts du changement climatique et nous rejetons la notion d'adaptation au changement climatique, entendue comme la résignation aux impacts provoqués par les émissions historiques des pays développés, qui doivent adapter leur style de vie et de consommation face à cette urgence planétaire.

Nous nous voyons forcés à affronter les impacts du changement climatique, en considérant les adaptations comme un processus et non comme une obligation, ainsi que comme un outil qui sert à le compenser, en démontrant qu'il est possible de vivre en harmonie avec un mode de vie différent.

Il est nécessaire de créer un Fonds d'Adaptation, qui soit un fonds exclusif destiné à affronter le changement climatique, et qui fasse partie d'un mécanisme financier manié et conduit de manière souveraine, transparente et équitable par nos États. Avec ce Fonds il est nécessaire d'être attentif : aux effets du réchauffement et leurs

coûts dans les pays en développement et les besoins que ces effets induisent, et d'enregistrer et de piloter l'appui de la part de pays développés. Ce fonds doit de plus mettre en place un mécanisme d'indemnisation des dommages passés et futurs dus à l'impact du réchauffement, des pertes d'opportunités et des reconstructions causés par des événements climatiques extrêmes ou graduels, et des coûts additionnels - comme ces effets qui sont en train d'entraver le droit de Bien Vivre - qui pourraient apparaître si notre planète dépasse les seuils écologiques.

L'« accord de Copenhague » imposé aux pays en développement par quelques États, non content de n'offrir que des ressources insuffisantes, prétend par lui-même affronter les peuples et prétend extorquer les pays en développement en conditionnant l'accès aux ressources d'adaptation au changement à la prise de mesures de mitigation. De plus il établit comme étant inacceptable le fait que dans les processus de négociations internationales on essaie de catégoriser les pays en développement par leur vulnérabilité au changement climatique, ce qui crée des disputes, des inégalités et des ségrégations entre eux.

L'immense défi que nous affrontons en tant qu'espèce pour endiguer le réchauffement climatique global et refroidir la planète sera relevé seulement en engageant une profonde transformation de l'agriculture, dans le sens d'une modèle soutenable de production agricole paysanne et indigène/natifs, et d'autres modèles et pratiques ancestrales écologiques qui contribuent à résoudre le problème du changement climatique et assurent la Souveraineté Alimentaire - entendue comme le droit des peuples de contrôler leurs propres graines, terres, eau, ainsi que la production alimentaire, en garantissant, via une production en harmonie avec la Terre Mère, enracinée dans les terroirs et culturellement appropriée, l'accès des peuples à suffisamment d'aliments, variés et nutritifs, complétant ce que donne la Terre Mère, en approfondissant la production autonome (participative, communautaire et partagée) de chaque nation et peuple.

Le Changement Climatique est déjà en train de produire de profonds effets sur l'agriculture et sur les modes de vie des peuples indigènes/natifs et paysans du monde, et ces effets iront en s'aggravant à l'avenir.

Le commerce agricole, à travers son modèle social, économique et culturel de production capitaliste globalisée et sa logique de production d'aliments pour le marché et non pour respecter le droit à l'alimentation, est une des causes principales du changement climatique. Ses outils technologiques, commerciaux et politiques ne font qu'approfondir la crise climatique et augmenter la faim sur la planète. Pour cette raison nous rejetons les Traités de Libre Commerce et les Accords d'Association, ainsi que toutes les formes d'application des Droits de la Propriété Intellectuelle sur la vie, les technologies actuelles (agrochimiques, transgéniques) et celles qui se présentent comme de fausses solutions (agro combustibles, géo ingénierie, nanotechnologies, technologies Terminator et similaires) qui ne feront qu'intensifier la crise actuelle.

Dans le même temps nous dénonçons le fait que ce modèle capitaliste impose des mégaprojets d'infrastructures, envahit des territoires avec des projets d'extraction, privatise et marchandise l'eau, et militarise les territoires en expulsant les peuples

indigènes et paysans de leurs territoires, en empêchant la Souveraineté Alimentaire et en approfondissant la crise socio - environnementale.

Nous exigeons que soit reconnu le droit de tous les peuples, les êtres vivants et la Terre Mère, d'accéder et de jouir de l'eau et nous appuyons la proposition du Gouvernement bolivien de reconnaître l'eau comme un Droit Humain Fondamental.

La définition de la forêt utilisée dans les négociations de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, qui inclue les plantations, est inacceptable. Les monocultures ne sont pas des forêts. Ainsi nous exigeons une définition destinée au commerce qui reconnaisse les forêts naturelles, la jungle et la diversité des écosystèmes de la terre.

La Déclaration de l'ONU sur les Droits des Peuples autochtones doit être pleinement reconnue, mise en œuvre et intégrée aux négociations sur le changement climatique. La meilleure stratégie et action pour éviter la déforestation et la dégradation, et protéger les forêts naturelles et la jungle revient à reconnaître et garantir les droits collectifs des terres et territoires, en considérant spécifiquement que la plupart des forêts et jungles se trouvent sur les territoires des peuples et nations indigènes, communautés paysannes et traditionnelles.

Nous condamnons les mécanismes de marché, comme le mécanisme de REDD (réduction des émissions par la déforestation et la dégradation des forêts) et ses versions + et ++, qui violent la souveraineté des Peuples et leur droit au consentement libre, préalable et éclairé, tout comme la souveraineté des États nationaux, et violent les droits, us et coutumes des Peuples ainsi que les Droits de la Nature.

Les pays pollueurs sont obligés de transférer de manière directe les ressources économiques et technologiques nécessaires à payer la restauration et le maintien des forêts et jungles, en faveur des peuples et structures organiques ancestrales indigènes, originaires et paysannes. Cela devra constituer une compensation directe et additionnelle aux fonds et financements auxquels se sont engagés les pays développés, en dehors du marché carbone, et ne servant jamais comme les compensations de carbone (offsets). Nous demandons aux pays d'arrêter les initiatives locales en matière de forêts et jungles, basés sur des mécanismes de marché et proposant des résultats inexistantes et conditionnés. Nous exigeons des gouvernements un programme mondial de restauration des forêts naturelles et des jungles, dirigé et administré par les peuples, engageant des mesures pour les graines forestières, fruitières et de flore autochtone. Les gouvernements doivent éliminer les concessions forestières et appuyer la conservation du pétrole sous terre, et faire cesser d'urgence les exploitations d'hydrocarbures dans les jungles.

Nous exigeons que les États reconnaissent, respectent et garantissent l'application effective des standards internationaux des droits humains et droits des peuples indigènes, en particulier la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes, l'accord 169 de l'OIT, parmi d'autres instruments pertinents, dans le cadre des négociations, des politiques et des mesures pour relever les défis lancés par le changement climatique. Nous demandons surtout aux États de reconnaître la préexistence de notre droit sur nos territoires, nos terres et ressources naturelles

pour rendre possible et consolider nos formes traditionnelles de vie et contribuer activement à trouver une réponse au changement climatique.

Nous demandons la pleine et effective application du droit à la consultation, à la participation et au consentement préalable, libre et informé des peuples Indigènes dans tous les processus de négociation tels que la conception et la mise en œuvre des mesures relatives au changement climatique.

Actuellement, la dégradation environnementale et le changement climatique atteignent un niveau des plus critiques, dont l'une des principales conséquences est la migration intérieure et internationale. Selon certaines études, en 1995, il existait environ 25 millions de migrants climatiques, aujourd'hui, on estime qu'il y en a 50 millions et qu'il y en aura en 2050 entre 200 millions à 1 milliard de personnes déplacées à cause de situations liées au changement climatique. Les pays développés doivent assumer leur responsabilité auprès des migrants climatiques, en les accueillant sur leur territoire et en reconnaissant leurs droits fondamentaux, à travers la signature d'accords internationaux se basant sur la même définition du migrant climatique afin que tous les États se mettent d'accord sur leurs objectifs.

Constituer un Tribunal International de Conscience pour dénoncer, rendre visible, documenter, juger et sanctionner les violations des droits des migrants, des réfugiés et déplacés dans leurs pays d'origine, de transit et d'accueil, en identifiant clairement les responsabilités des États, des compagnies et des autres acteurs.

Le financement actuel destiné aux pays en développement et la proposition de la conférence de Copenhague sont infimes. Les pays développés doivent s'engager à un nouveau financement annuel, en plus de l'Aide Officielle au Développement et aux ressources publiques, d'au moins 6% de leur PIB pour faire face au changement climatique dans les pays en voie de développement. Ceci est possible puisqu'ils gaspillent une somme équivalente pour la défense nationale et qu'ils ont dépensé 5 fois plus pour sauver les banques et les spéculateurs en déroute. Cela remettrait sérieusement en question leurs priorités mondiales et leur volonté politique. Ce financement doit être direct, sans condition et ne pas affaiblir la souveraineté nationale des communautés et des groupes les plus affectés.

Étant donné l'inefficacité du mécanisme actuel, lors de la Conférence de Mexico, on doit établir un nouveau mécanisme de financement qui fonctionne sous l'égide de la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, en lui rendant des comptes, dotée d'une représentation significative des Pays en Voie de Développement pour garantir la tenue des engagements financiers des pays prévus par l'annexe 1. Il a été constaté que les pays développés ont augmenté leurs émissions durant la période 1990-2007, tout en déclarant que la réduction se verrait ajustée par les mécanismes de marché.

Le marché du carbone s'est transformé en une affaire lucrative, en faisant de notre Terre-Mère une marchandise. Cela ne représente en aucune façon une alternative pour affronter le changement climatique mais davantage un pillage, une dévastation de la terre, de l'eau et de la vie même.

La récente crise financière a démontré que le Marché est incapable de réguler le système financier, qu'il est fragile et instable face à la spéculation et l'apparition d'agents intermédiaires, par conséquent, ce serait une irresponsabilité totale de le laisser s'occuper et protéger l'existence humaine et de notre Terre-Mère. Il est inadmissible que les négociations en cours prétendent la création de nouveaux mécanismes qui augmentent et promeuvent le marché du carbone alors que les mécanismes existants n'ont jamais résolu le problème du changement climatique et qu'ils ne se sont jamais transformé en actions concrètes pour la réduction des gaz à effet de serre.

Il est indispensable d'exiger la tenue des engagements pris par les pays développés dans la Convention cadre Nations Unies sur le changement climatique en ce qui concerne le développement et le transfert de technologie, de même que le fait de rejeter la « vitrine technologique » proposée par des pays développés qui ne font que commercialiser la technologie. Il est fondamental d'établir des alignements pour créer un mécanisme multilatéral et multidisciplinaire pour le contrôle participatif, la gestion et l'évaluation continue des échanges de technologies. Ces technologies doivent être utiles, propres et socialement appropriés. De la même façon, il est nécessaire d'établir un fond de financement et un inventaire de technologies adéquates et libre de droit quant à la propriété intellectuelle en particulier, de brevets qui doivent passer de monopoles privés au domaine publique, librement accessible et à bas coût.

La connaissance est universelle, et rien ne justifie qu'elle ou ses applications technologiques soient une propriété privée à usage privé. Il incombe aux pays développés de partager leur technologie avec les pays en voie de développement, de créer des pôles de recherches pour la création de technologies et d'innovations propres, ainsi que de défendre et d'encourager leur développement et leur application pour un mieux vivre. Le monde doit récupérer, apprendre, réapprendre les principes et les priorités de l'héritage ancestral de ses peuples natifs pour stopper la destruction de la planète, ainsi que les connaissances et les pratiques ancestrales, la spiritualité dans la réintroduction du mieux vivre en harmonie avec la Terre-Mère.

Considérant le manque de volonté politique des pays développés pour tenir leurs engagements et leurs obligations pris lors de la Convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique et le Protocole de Kyoto, et face à l'inexistence d'une instance légale internationale qui avertisse et sanctionne tous ces délits et crimes climatiques et environnementaux perpétrés contre les droits de la Terre-Mère et de l'humanité, nous demandons la création d'un Tribunal International de Justice Climatique et Environnemental capable juridiquement d'avertir, de juger et de sanctionner les États, les entreprises et les personnes qui, par action ou par omission, polluent et provoquent le changement climatique.

Appuyer les États qui présentent des demandes à la Cour Internationale de justice contre les pays développés qui ne tiennent pas leurs engagements sous la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et le Protocole de Kyoto incluant leurs engagements sur la réduction des gaz à effet de serre.

Nous invitons les peuples à proposer et à promouvoir une réforme profonde de l'Organisation de Nations Unies (ONU), afin que tous ses États-membres appliquent leurs décisions du Tribunal International de Justice Climatique et Environnementale.



L'avenir de l'humanité est en danger et nous ne pouvons accepter qu'un groupe de gouvernants de pays développés veuille décider pour tous les pays comme ils ont tenté de le faire à la Conférence des Parts de Copenhague. Cette décision incombe à tous les peuples. C'est pourquoi, il est nécessaire de réaliser un référendum mondial, un plébiscite ou une consultation populaire sur le changement climatique dans lequel nous soyons tous consultés sur : le niveau de réduction des émissions que doivent effectuer les pays développés et les entreprises transnationales ; le financement par les pays développés ; la création d'un Tribunal International de Justice Climatique ; la nécessité d'une déclaration Universelle des Droits de la Terre-Mère ; La nécessité de changer l'actuel système capitaliste.

Le processus de référendum mondial, le plébiscite ou la consultation populaire sera le fruit d'un processus de préparation qui assurera son propre succès. Afin de coordonner notre action internationale et la mise en place des résultats du présent « Accord des Peuples », nous appelons à construire un Mouvement Mondial des Peuples pour la Terre-Mère qui se basera sur les principes de complémentarité et de respect de la diversité d'origine et de visions de ses membres, se constituant en un grand espace démocratique de coordination et d'articulation des actions au niveau mondial.

A cette fin, nous adoptons le plan d'action mondial ci-joint pour que, à Mexico, les pays développés de l'Annexe 1 respectent le cadre légal en vigueur et réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre de 50% et respectent les différentes propositions contenues dans cet Accord.

Enfin, Nous projetons de réaliser la 2<sup>e</sup> Conférence Mondiale des Peuples sur le Changement Climatique et les Droits de la Terre-Mère en 2011, dans ce processus de construction du Mouvement Mondial des Peuples pour la Terre-Mère et en réaction face aux résultats de la Conférence du Changement Climatique qui se déroulera à la fin de l'année à Cancún, au Mexique.